

**DELEGATION DE Monsieur Josy REIFFERS**

**D-2012/611**

**Convention annuelle 2012 entre la Ville de Bordeaux et l'Association BGI. Bordeaux Gironde Investissement. Avenant. Autorisation.**

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2012, vous avez autorisé le Maire de Bordeaux à signer la convention annuelle avec Bordeaux Gironde investissement pour l'exercice 2012.

Au delà des actions récurrentes présentes dans le plan d'actions de BGI, objet du soutien de la Ville de Bordeaux, cette convention comprend une action spécifique de mise en œuvre opérationnelle en 2012 du plan de communication économique du territoire. Cette action fait l'objet d'une subvention dédiée d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros).

A ce jour, le plan de communication économique du territoire n'a fait l'objet que d'un début d'engagement et ne sera pas opérationnel en 2012. Il est donc proposé de ne pas donner suite à ce projet, pour l'année 2012, et de verser à BGI la subvention correspondante aux actions lancées (réunions préparatoires, collectes d'informations), à savoir 7 500 € (sept mille cinq cent euros).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention annuelle entre la Ville de Bordeaux et l'association BGI – Bordeaux Gironde investissement dont le projet est ci-annexé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. REIFFERS.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association Bordeaux Gironde Investissement qui a un nouveau président depuis le 12 octobre reçoit tous les ans une subvention des quatre collectivités : Ville de Bordeaux, CUB, Conseil Général et Conseil Régional, plus de la Chambre de Commerce, pour mener à bien ses actions qui sont essentiellement l'accueil des personnels de nouvelles entreprises et la promotion du territoire économique à l'international.

En 2012 nous avons ajouté une autre action qui était de mettre en place un plan de communication s'appuyant sur une marque ombrelle. Nous avons voté pour cela une somme supplémentaire de 150.000 euros. Or ce plan de communication n'a pas été mis en place. Il est donc proposé de ne verser à BGI qu'une petite somme de 7.500 euros correspondant aux embryons de l'activité qui a été mise en place sur ce plan de communication.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Il s'agit, si j'ai bien compris, d'un retard à l'allumage par rapport au plan de communication de Bordeaux Gironde Investissement notamment sur tout l'aspect marketing territorial.

Je veux juste dire que peut-être que les 150.000 euros qui étaient programmés qui donc vont être réutilisés un peu plus tard, plutôt que simplement les réutiliser pour le marketing, ils pourraient l'être notamment sur le grand champ que beaucoup proposent d'explorer actuellement qui est la réindustrialisation du pays. Certains secteurs de Bordeaux pourraient se prêter à quelque projets dans ce sens. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je ne sais pas s'il s'agit de différer cette opération ou de l'abandonner. Pour l'instant BGI n'est pas parvenu à la monter. Il y a un nouveau président exécutif à BGI. Nous attendons beaucoup de lui pour redonner un nouvel élan à cette structure.

Qui est contre cette délibération ?

Pas d'abstentions non plus ?

Merci.

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2012  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET  
L'ASSOCIATION BORDEAUX GIRONDE INVESTISSEMENT**

**Entre**

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du                    et reçue à la Préfecture le                    ,

Et l'association Bordeaux Gironde Investissement, 2 place de la Bourse 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Alain COUGRAND

**Considérant**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 2012, le Maire de Bordeaux a été autorisé à signer la convention annuelle avec Bordeaux Gironde investissement pour l'exercice 2012. La convention a été signée le 2 juillet 2012.

Au delà des actions récurrentes présentes dans le plan d'actions de BGI, objet du soutien de la Ville de Bordeaux, cette convention comprend une action spécifique de mise en œuvre opérationnelle en 2012 du plan de communication économique du territoire. Cette action fait l'objet d'une subvention dédiée d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros).

**Il est donc convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 : objet**

Sur la base d'un budget spécifique, Bordeaux Gironde Investissement avait présenté un projet de mise en œuvre du plan d'actions communication en créant le réflexe Bordeaux-Gironde par un discours démarqué pour être visible, par la reconnaissance de Bordeaux comme site d'implantation et de développement d'activités économiques.

Le plan de communication économique n'ayant fait l'objet que d'un début d'engagement et ne pouvant être opérationnel pour 2012, il est convenu de ne pas donner suite au projet. En conséquence, la subvention spécifique de la Ville de Bordeaux allouée à Bordeaux Gironde Investissement est de 7 500 € (sept mille cinq cent euros), montant correspondant aux actions lancées dans le cadre de ce projet.

## **Article 2 – Droits de timbre et d'enregistrement**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association BGI, Bordeaux Gironde Investissement

## **Article 3 – Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association BGI, Bordeaux Gironde Investissement, 2 place de la Bourse à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,**

**Pour l'association Bordeaux Gironde  
Investissement**

**Josy REIFFERS  
Adjoint au Maire**

**Alain COUGRAND  
Président**